

**Ilan  
Halevi**

## **Bouclage : typologie et finalités**

La réalité et l'importance du bouclage des territoires palestiniens occupés sont récemment apparues au grand jour dans le discours et l'analyse politique. Mais si le bouclage est très largement déploré et même de plus en plus fréquemment condamné, sa signification pratique est rarement perçue par l'opinion. Car le terme de bouclage, aux connotations anodines, signale un ensemble de mesures et de pratiques de l'autorité militaire et administrative israélienne dans ces territoires, y compris à Jérusalem-Est, que le discours palestinien désigne à juste titre comme

l'imposition d'un état de siège, et dont il convient de matérialiser l'unité. Désignation métaphorique essentielle, tant il est vrai que la

finalité du bouclage est de briser la résistance de la population ; mais imprécise, parce qu'elle fait l'économie de la description, de la géographie, de l'économie et de la typologie des divers types, formes et degrés du bouclage, ou du siège, et qu'elle élude la question de ses finalités.

Par bouclage (« *seger* », en hébreu, dérivé de « fermer »), on entend en effet la « fermeture » plus ou moins hermétique, en théorie et/ou en pratique, des axes routiers conduisant des territoires palestiniens (c'est-à-dire des zones A et B de l'accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, dits accords de Taba, dits encore Oslo II, signés à Washington le 28 septembre 1995) vers les territoires toujours sous le contrôle exclusif d'Israël : le territoire d'Israël proprement dit, dans ses « frontières » du 4 juin 1967, l'ensemble de la Jérusalem arabe annexée, et l'ensemble de la zone C des accords de Taba, c'est-à-dire la partie des territoires palestiniens qui contient les colonies et les installations militaires israéliennes, avec les routes qui les relient entre elles. Ce bouclage interdit bien évidemment la circulation entre la

Cisjordanie et la bande de Gaza, laquelle implique un passage, pourtant garanti par les accords, par le territoire israélien.

A partir de février 1996, le gouvernement de Shimon Pérès inaugure un raffinement dans la persécution : le bouclage « interne », c'est-à-dire l'interdiction de se déplacer à l'intérieur même de la zone B, et tout particulièrement l'interdiction d'entrer ou de sortir de la zone A, c'est-à-dire des villes sous contrôle palestinien. Le bouclage peut également impliquer l'interdiction pour les citoyens israéliens juifs de se promener en territoire palestinien, ou pour des citoyens israéliens arabes d'y exercer une activité économique.

Il faut à cet égard distinguer le bouclage réel du bouclage formel, le bouclage légal du bouclage effectif : c'est une chose que de décréter le territoire « fermé », c'en est une autre que de le maintenir physiquement clos. Car l'absence de barrage n'autorise pas le citoyen palestinien à circuler librement : sans un permis spécial, sa présence au-delà des barrages, que ces derniers soient ouverts ou fermés, que les contrôles qui y sont effectués soient draconiens ou laxistes, est illégale, et sera sanctionnée, si elle est découverte, par l'incarcération. Pour celui qui ne dispose pas de ce permis, le bouclage est permanent et ininterrompu. Celui, par contre, qui dispose du précieux document (informatisé) n'est pas certain de passer : c'est précisément à son intention que les barrages s'ouvrent et se ferment au gré du caprice israélien. Et même un barrage « ouvert » peut signifier, en fonction de la précision des contrôles exercés sur l'identité de ceux qui sont munis de permis, une file d'attente de plusieurs heures, pratiquement équivalent à une clôture. Ainsi le bouclage doit-il être appréhendé dans sa double nature : c'est un système généralisé de laissez-passer, qui connaît diverses modulations, et dont l'application elle-même est sujette à ventilation.

Les conséquences économiques, politiques, culturelles et humaines désastreuses de cette politique sur la vie des femmes, des hommes et des enfants de Palestine ont été décrites. Or ce

système, avec de rares et inégales interruptions, a été mis en vigueur de façon quasiment permanente depuis le printemps de 1993. Il est intéressant de remarquer que cette instauration intervient à une période où le gouvernement israélien commence à entrevoir l'issue des négociations secrètes d'Oslo, et on peut sans doute mettre cette perspective en relation avec la décision du bouclage. Car il s'agit alors de passer, comme le dit Sylvie Fouet, « *du contrôle du territoire aux contrôle des flux* ». Il faut donc examiner les raisons invoquées pour justifier cette politique, et identifier ses véritables finalités.

### L'alibi sécuritaire

Il faut tout d'abord éliminer les fausses raisons, les prétextes et la propagande : justifié en terme de sécurité, au nom de l'imminence ou de la possibilité d'attentats terroristes, le bouclage n'a strictement aucune valeur, aucune signification et aucune efficacité en matière de sécurité. Il suffit pour s'en convaincre de considérer le fait suivant : sur les quatre attentats meurtriers du mois de février 1996, seul le premier s'est produit dans un contexte de bouclage « allégé ». Les trois suivants ont eu lieu à l'ombre d'un « bouclage total » ! Car le dispositif est loin d'être étanche. Parallèlement à chaque route barrée, subsistent deux ou trois routes secondaires qui permettent de contourner le barrage. La population les connaît, et les utilise systématiquement lorsqu'un déplacement est indispensable, ou tout simplement pour éviter la perte de temps aux files d'attente. Les barrages érigés sur les axes principaux font donc obstacle aux mouvements des simples travailleurs voulant se rendre sur les lieux de leur travail, des mères de familles, des enfants et des vieillards qui essaient de rejoindre un hôpital ; mais ils ne peuvent en aucune façon entraver la circulation de terroristes déterminés et ayant une connaissance minimale du terrain.

Si ces opérations ne sont pas efficaces en matière de sécurité, elles s'apparentent néanmoins à ce qu'un ministre français de

l'Intérieur a, jadis, plaisamment qualifié de « mesures de sécurisation » : il ne s'agit pas, en effet, de la sécurité réelle, mais du sentiment de sécurité subjectivement éprouvé par la population israélienne. Ces mesures de punition et de contrôle de la population palestinienne, parce qu'elles flattent le racisme de l'opinion israélienne, ont pour effet de la rassurer, en matérialisant la pérennité du contrôle de l'occupant.

Il s'agit aussi de démontrer la capacité israélienne, en brandissant l'alibi de la sécurité, d'annuler dans la pratique toutes les mesures prévues par les négociations : ni passage garanti, ni intégrité du territoire occupé, ni libre circulation. Le bouclage est la preuve matérielle du pouvoir dont dispose l'échelon militaro-policier de suspendre « la paix » à sa guise, et de faire passer sa destruction pratique pour une simple « mesure » de sécurité, et ce faisant, de faire fi de tous les engagements, des principes, de l'esprit et de la lettre des accords signés.

### **Morceler, isoler, séparer**

En particulier, il s'agit d'annuler l'engagement pris à Oslo de respecter « l'intégrité du territoire » et son unité. Le bouclage, et tout particulièrement le bouclage interne, a pour effet immédiat de « cantonner » le territoire : couper durablement la Cisjordanie de la bande de Gaza, et pérenniser la carte des zones A, B et C, créant ainsi une multitude de points de contrôle tout au long de multiples lignes de démarcation. Ainsi le redéploiement israélien hors de la zone A, c'est-à-dire hors des villes de Cisjordanie, à la fin de l'année 1995, se traduisait-elle sur le terrain par la multiplication des barrages et des contrôles militaires, comme si chaque progrès du processus de « paix » devait s'exprimer par un alourdissement de l'occupation. Le quadrillage, complété par le percement des routes de contournement, a ainsi l'apparence d'une réalisation, hautement anachronique, du plan Sharon de 1979, destiné « à diviser la Judée et

la Samarie en quadrilatères ne comportant jamais plus de 100 000 Arabes ». Il manifeste, en tout état de cause, la volonté israélienne de conserver, en pratique et le plus longtemps possible, la mainmise totale sur le territoire. Il n'est évidemment pas indifférent de noter que ce sont les colonies, et la prérogative israélienne (reconnue par les accords) en matière de « sécurité des Israéliens » dans la zone C et sur les routes, qui fournissent l'alibi matériel et territorial de ce morcellement.

Sur les routes d'accès à Jérusalem, le bouclage a une fonction spécifique supplémentaire. Il s'agit ici d'isoler la Cisjordanie et Gaza de la capitale naturelle et historique de la Palestine arabe, et d'isoler les Palestiniens de Jérusalem de la vie culturelle, politique, sociale et économique de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cette politique vient donc, ici encore, compléter les mesures législatives et administratives visant à assurer une majorité démographique de 72 % en faveur de la population « juive », à entraver le droit des Palestiniens de résider, de travailler et de construire à Jérusalem-Est (puisque de Jérusalem-Ouest, où les trois quarts du parc immobilier sont « biens des absents » depuis 1948, on ne parle même pas). Ces mesures ont d'ailleurs déjà partiellement atteint leurs objectifs : depuis plus de deux ans, le centre de gravité effectif de la vie sociale, culturelle et politique palestinienne s'est déplacé vers Ramallah, dont l'explosion urbaine fait littéralement contrepoids à la politique d'asphyxie de Jérusalem.

La séparation, en hébreu « *hafrada* » et en néerlandais « *apartheid* », est la finalité réelle du bouclage.

C'est au début de 1995, à la faveur d'une série d'attentats perpétrés par des groupes islamistes palestiniens, que le gouvernement travailliste d'Yitzhak Rabin formulait pour la première fois son « plan » dit de « séparation ». Présentant les attentats comme l'inévitable résultat de la liberté de circulation pour les Palestiniens et la suppression de cette liberté comme seule façon de se prémunir contre le terrorisme, il faisait accéder, pour la première

fois, ce qui existait sporadiquement depuis 1993, à la dignité d'une conception stratégique globale. La séparation, dans ce discours, devient une réponse et même un retour aux sources du sionisme travailliste : car il s'agit fondamentalement de mettre fin à la dépendance de l'économie israélienne à l'égard de la main-d'œuvre palestinienne postérieure à l'occupation de 1967 – une parenthèse malheureuse après un demi-siècle de lutte pour le « travail hébreu ». En voyage officiel en Afrique du Sud, en 1966, David Ben Gourion avait dit à Verwoerd : « *Si vous aviez fait comme nous, vous n'auriez pas de problème !* » « *Comment ça, comme vous ?* » avait demandé le Premier ministre de l'apartheid. « *Eh bien oui, avait expliqué le pionnier de la « colonisation ouvrière », il fallait construire votre pays sur le travail blanc !* » La « sud-africanisation » d'Israël consécutive à la guerre de 1967 et à l'occupation de territoires arabes considérables et habités devait montrer tout à la fois la myopie historique et la lucidité de cette affirmation. Ainsi la séparation n'est-elle pas seulement la mise en ghetto des Palestiniens, elle vise aussi à restaurer l'ordre social d'avant 1967, marqué par la prééminence du travail juif.

Il est vrai qu'avec l'arrivée du Likoud au pouvoir, cet élément peut perdre un peu de son importance. Après tout, comme le disait Dan Meridor au lendemain de la victoire de Nétanyahou, « *contrairement au travaillistes, nous ne sommes pas des fanatiques de l'idéologie de la séparation* ». Ni ses adversaires résolus pour autant. Tout dépend de ce que l'on entend, bien sûr, par séparation. Car l'omnivaleur du concept réside précisément dans son ambiguïté : une métaphore de l'autodétermination, ou tout simplement la ségrégation.

Ce processus de rupture du cordon ombilical reliant l'économie israélienne au flux de la main-d'œuvre arabe des territoires palestiniens occupés a en fait été amorcé, sous couvert d'un « couvre-feu » généralisé, à la veille de la guerre du Golfe, époque marquée par les convulsions du marché israélien de l'emploi consécutives à l'afflux, en moins de

trois ans, de quelque quatre cent mille immigrants de l'ex-URSS. La spécialisation professionnelle et la stratification ethnique du travail en Israël, cependant, ne permettant pas l'interchangeabilité des postes, c'est vers une nouvelle main-d'œuvre de substitution que se sont tournés les dirigeants israéliens : en cinq ans, le nombre des travailleurs bulgares, roumains, hongrois, vietnamiens, coréens, sri-lankais, ghanéens ou philippins, officiellement recensés et autorisés à résider dans une non-citoyenneté conditionnelle absolue, a dépassé le quart de million. En trente ans d'occupation, la pensée sociale en Israël sera donc passée de l'idéologie du travail juif à celle du travail non arabe (et même non juif).

Ainsi le bouclage a-t-il aussi pour fonction de protéger la main-d'œuvre étrangère. Mais son annulation ne libérerait pas pour autant les postes de travail autrefois occupés par les Palestiniens. Ici encore, les effets et les causes s'inversent et se confondent.

### Affamer, intimider, désespérer

Le bouclage constitue également une forme de guerre économique contre le peuple palestinien. La perturbation permanente de la liberté de circulation des hommes et des marchandises dans et hors du territoire palestinien, violation flagrante des accords signés, et tout particulièrement des accords économiques bilatéraux israélo-palestiniens dits accords de Paris, en complément du choix stratégique de la séparation, constitue une agression permanente et multiforme contre l'économie palestinienne, et un sabotage flagrant des efforts de la communauté internationale pour tenter de lui venir en aide. Au cours de la dernière période, les mesures militaires de bouclage interne ont systématiquement interdit aux agriculteurs de la région de Toulkarm et de Qalqilya (en zone A) l'accès à leurs plantations d'oliviers situées en zone B, tandis qu'elles empêchaient les Palestiniens du Triangle de commercer avec Jinîn et les autres régions frontalières. A Bethléem, par ailleurs, le bouclage n'est pas

seulement enfermement et fermeture de l'accès à Jérusalem. Il est aussi fait pour empêcher les Israéliens (juifs) de faire du tourisme ou des achats. Toutes les formes et modalités du bouclage sont économiquement dommageables mais on doit ajouter qu'elles sont également dommageables, ou en tout cas coûteuses, pour l'économie israélienne elle-même.

Certains observateurs, frappés par l'intensification du bouclage au rythme des péripéties de la négociation politique, en ont conclu que le bouclage avait pour fonction de faire pression sur les négociateurs palestiniens, en les soumettant au mécontentement et à l'amertume de la rue. Cela suppose, de la part des architectes de cette politique, soit une cécité absolue vis-à-vis de la signification politique de ce mécontentement, soit le choix délibéré de renforcer l'opposition palestinienne au processus de paix.

De toutes façons, il s'agit bien d'une politique visant à désespérer les Palestiniens, à les dégoûter d'une fausse paix qui ne représente, dans la vie quotidienne, et au moins dans le domaine de la liberté de circuler, qu'une aggravation des conditions déjà éprouvantes de l'occupation. Il s'agit aussi, à n'en pas douter, à la façon et dans le prolongement direct des couvre-feux des années de l'occupation militaire, d'une mesure de punition collective. C'est la vengeance terroriste de l'Etat, qui doit s'exercer lorsque les indigènes ont le moral trop haut : après les élections de janvier 1996, après le voyage de Jacques Chirac, etc.

Depuis l'élection de Nétanyahou, ce bouclage stratégiquement inscrit dans la perspective d'un nouvel apartheid est en train de conquérir de nouvelles fonctions. Car il sert à maintenir la porte ouverte à la colonisation, et donc à régresser du contrôle des flux à la mainmise directe sur le territoire. On a pu le constater au cours des tentatives du gouvernement israélien de modifier les termes de l'accord sur le redéploiement à Hébron. Cette involution, contraire à la logique libre-échangiste qui sous-tend l'ensemble du processus politique régional comme la lettre

des accords déjà signés, menace de faire imploser jusqu'à la procédure elle-même.

Quelles que soient les perspectives à court ou à long terme de cette régression archéo-coloniale, il n'en reste pas moins que le bouclage-siège israélien des territoires palestiniens occupés en 1967, fallacieusement présenté comme une simple mesure de sécurité, est un élément central du dispositif de contrôle et de domination israélienne du peuple palestinien dans les territoires de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Il s'agit d'une politique, et non d'une technique policière. Au centre de cette démarche, il y a la volonté de montrer sa force et le pouvoir d'humilier : c'est le mépris de l'Autre, qui ici comme ailleurs, débouche toujours sur le pire. Il est temps de le dire.

—I. H.

20 novembre 1996